

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

---

(Du 12 février 1866.)

Le Conseil fédéral a autorisé son Département militaire à ouvrir dès le 26 au 30 mars prochain, un cours d'instructeurs de cavalerie sous la direction de l'instructeur en chef de la cavalerie nouvellement nommé.

---

M. le colonel *Fogliardi*, actuellement à New-York, ayant demandé, en date du 15 janvier, sa démission de la place d'instructeur en chef des carabiniers, le Conseil fédéral la lui a accordée en termes honorables et avec remerciements pour les services qu'il a rendus.

---

Le Conseil fédéral a reçu communication que M. le D<sup>r</sup> Edouard Eugène *Blasch*, conseiller national, juge fédéral et auditeur en chef, est décédé le 7 du mois courant.

---

(Du 14 février 1866.)

Le Conseil fédéral a décidé de recommander à l'approbation de l'Assemblée fédérale la concession délivrée, le 25 janvier dernier, par le Grand Conseil du Canton de Vaud à M. l'ingénieur Charles *Bergeron*, pour la construction d'un chemin de fer *pneumatique* ou *athmosphérique* entre la gare des voyageurs et la place de St. François à Lausanne.

---

Le Conseil fédéral a décidé l'établissement d'un bureau de poste à *Chêne-Thonex*, et réduit à un simple dépôt le bureau postal de *Chêne-Bougeries*.

Il a été en même temps ouvert un service de messagerie quotidien entre *Genève* et *Jussy* par *Chêne-Bougeries* et *Chêne-Thonex*.

---

Le Conseil fédéral a nommé au poste de Consul général suisse au Japon M. Gaspard *Brennwald*, de Männedorf (Zurich), et a désigné le représentant actuel du Consulat général, M. le D<sup>r</sup> *Lindau*, en qualité de Consul suisse à Yokohama, en lui adressant des remerciements pour les bons services qu'il a rendus jusqu'ici.

---

(Du 16 février 1866.)

Le Conseil fédéral a approuvé :

1. Une instruction à l'usage de l'instructeur en chef de la cavalerie.
  2. Une description des sacoches de paquetage pour l'équipement de cheval des fraters, maréchaux-ferrants et selliers de la cavalerie.
  3. Un appendice à l'ordonnance du 14 mars 1862, sur le matériel des batteries rayées de quatre livres.
-

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| In                  | Bundesblatt      |
| Dans                | Feuille fédérale |
| In                  | Foglio federale  |
| Jahr                | 1866             |
| Année               |                  |
| Anno                |                  |
| Band                | 1                |
| Volume              |                  |
| Volume              |                  |
| Heft                | 07               |
| Cahier              |                  |
| Numero              |                  |
| Geschäftsnummer     | ---              |
| Numéro d'affaire    |                  |
| Numero dell'oggetto |                  |
| Datum               | 17.02.1866       |
| Date                |                  |
| Data                |                  |
| Seite               | 127-128          |
| Page                |                  |
| Pagina              |                  |
| Ref. No             | 10 060 091       |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.